

(A)

— N° 167. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 2 MARS 1854.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des allocations votées au Budget de 1854 est de fr. 11,796,544 55 c; mais en y comprenant le premier cinquième des 450,000 francs alloués par la loi du 20 juin 1853, pour le monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie, il s'élève à la somme de fr. 11,886,544 55

Les allocations demandées pour 1855, ne s'élevant qu'au chiffre de 11,869,085 »

il en résulte pour 1855 une différence *en moins* de fr. 17,459 55

Cette différence *en moins* n'est pas, à proprement parler, une économie ; elle ne peut être attribuée qu'à l'ajournement de quelques constructions pour les prisons, qui ne présentent pas un degré absolu d'urgence.

Au surplus, la plupart des dépenses à charge du Département de la Justice dérivent directement de la loi, et les différences, d'ailleurs très-peu importantes, qui se rencontrent entre les allocations de 1854 et celles qui sont demandées pour 1855, sont détaillées et justifiées dans les développements du Budget et dans les annexes qui les accompagnent.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de onze millions huit cent soixante-neuf mille quatre-vingt-cinq francs (11,869,085 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

CH. FAIDER.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitements du Ministre	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	190,550	"	
3	Matériel	25,000	"	246,550
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000	"	
5	Frais de route et de séjour	6,000	"	
CHAPITRE II.				
<i>Ordre judiciaire.</i>				
6	COUR DE CASSATION. Personnel	215,000	5,500	
7	— Matériel	5,250	"	
8	COURS D'APPEL. Personnel	549,100	28,000	
9	— Matériel	18,000	"	2,410,465
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,022,005	20,550	
11	Justice de paix et tribunaux de police	548,100	7,870	
CHAPITRE III.				
<i>Justice militaire.</i>				
12	COUR MILITAIRE. Personnel	16,070	4,255	
13	— Matériel	2,000	"	55,874
14	Auditeurs militaires et prévôts	20,810	212	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540	"	
CHAPITRE IV.				
<i>Frais de justice.</i>				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	570,000	"	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	9,800	10,615	599,415
À REPORTER. fr.		5,255,524	85,080	5,321,304

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,255,524 .	85,080 .	3,321,504 .
	CHAPITRE V.			
	<i>Palais de Justice.</i>			
18	Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 .	40,000 .	75,000 .
	CHAPITRE VI.			
	<i>Publications officielles.</i>			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré.	110,000 .	..	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>	5,000 .	..	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	15,500 .	..	157,000 .
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	2,700 .	..	
	CHAPITRE VII.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
23	Pensions civiles	10,000 .	..	
24	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 .	..	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, se trouvant dans la même cas que ci-dessus	1,500 .	..	26,500 .
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons	5,000 .	..	
	A REPORTER. fr.	3,453,824 .	125,080 .	3,550,804 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT fr	5,455,824 *	125,980 *	5 580 804 *
CHAPITRE VIII				
<i>Cultes</i>				
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	511,700 *	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,010 *	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique — deduction faite de 8,014 francs, pour revenus de cures	5,565,171	"	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	594,000 *	20 000 "	
30 ^{bis}	Monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie (deuxième cinquième du crédit de 450,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1855)	"	90,000 "	4,558,281
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	50,576 *	"	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	7,524 *	"	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	8 600 *	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	900 *	"	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des premiers termes)	6,000 *	"	
36	Secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses	18,000 *	"	
CHAPITRE IX				
<i>Etablissements de bienfaisance</i>				
37	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	100,000 *	"	
38	Subsides 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés, 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds muets indigents dans le cas de l'art 151, n° 17, de la loi communale, 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	148,000 *	"	
39	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance — Des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents ophthalmiques, etc., etc — Des membres et secrétaires de la commission permanente d'inspection des établissements d'aliénés — Traitement du secrétaire de la commission permanente et de celui de la commission spéciale de l'établissement de Gheel	10 000 *	"	610,000 *
40	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisances et frais divers	2,000 *	"	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145 000 *	"	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 *	"	
45	Etablissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	185,000 *	"	
	A REPORTER fr	8,266,105 *	241 980 *	8,508,085 *

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,206,105 "	241,980 "	8,508,085 "
	CHAPITRE X.			
	<i>Prisons.</i>			
	SECTION 1^{re}. — Service domestique.			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	1,500,000 "	"	
45	Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000 "	"	
46	Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	20,000 "	"	
47	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000 "	"	
48	Traitement des employés attachés au service domestique.	455,000 "	"	
49	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	"	
50	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments, y compris 145,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 196,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de sûreté civile et militaire à Anvers, et 79,000 francs pour l'appropriation de la maison de sûreté de Bruges	160,000 "	420,000 "	
51	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	"	22,000 "	5,298,000 "
52	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	6,000 "	
53	Achat et entretien du mobilier dans les prisons	55,000 "	"	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	570,000 "	"	
55	Gratifications aux détenus	165,000 "	"	
56	Frais d'impression et de bureau	5,000 "	"	
57	Traitements et tantièmes des employés	85,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	11,116,105 "	689,980 "	11,806,085 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	11,116,105 »	689,980 »	11,806,085 »
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
58	Mesures de sûreté publique.	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	11,179,105 »	689,980 »	11,869,085 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

CH. FAIDER.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.



(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1853.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		CHAPITRE I^{er}.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»				
2	a.	1	»	21,000	21,000
	b.	71	»	177,400	190,550
	b.	46	»	43,150	
	a.			11,500	25,000
5	b.			6,500	
	c.			5,000	
4	»				
5	»				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ORDRE JUDICIAIRE.			
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
		1	14,000	14,000	220,500
		1	11,000	11,000	
		15	9,000	153,000	
		1	14,000	14,000	
		2	10,000	20,000	
		1	5,000	5,000	
		1	5,500	5,500	
		6	750	4,500	
6	»	2	850	1,700	
		1	5,000	5,000	
		1	1,550	1,550	
		1	850	850	
		1	1,100	1,100	
		1	2,000	2,000	
		1	5,500	5,500	
		À REPORTER. fr.			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
190,550	»	190,550	189,550	(a 1,000	»	a) Une augmentation de 1,000 francs est indis- pensable pour pouvoir adjoindre un in- specteur à l'inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. Cette mesure est réclamée dans l'intérêt bien entendu du service des prisons;
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
246,550	»	246,550	245,550	1,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.				1,000		
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.</i>				
7	»	La Cour.	»	»	5,000	} 5,250
		Le parquet.	»	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de Cassation	»	»	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	9,000	27,000	} 549,100
		Présidents de chambre	3	7,000	35,000	
		Conseillers.	48	6,000	288,000	
		Procureurs généraux	3	9,000	27,000	
		Premiers avocats généraux.	3	7,000	21,000	
		Deuxièmes avocats généraux	3	6,500	32,500	
		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	33,000	
		Greffiers	3	4,000	12,000	
8	»	Commis greffiers.	13	3,000	39,000	
		Chefs de bureau ou secrétaires des parquets	3	2,750	8,250	
		Employés	9	1,350	12,150	
		Messagers des Cours.	3	750	3,750	
		Huissiers-audienciers	11	500	5,500	
		Concierges.	1	1,000	1,000	
			2	850	1,700	
		Messagers des parquets	3	750	2,250	
		Conseillers de chambre dont le siège sera supprimé	4	6,000	24,000	} 28,000
		Conseillers mis en disponibilité avec $\frac{2}{3}$ du traitement	1	4,000	4,000	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	»	5,000	} 18,000
		— de Gand	»	»	5,000	
		— de Liège	»	»	5,000	
		Mobilier pour les trois Cours	»	»	5,000	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
549,400	28,000	577,400	544,600	(a 32,500	»	<p>a) Par suite de la loi du 15 juin 1855, il y a en plus pour la Cour d'appel de Bruxelles :</p> <p>1 président de chambre, à . . . fr. 7,000 6 conseillers, à 6,000 francs . . . 36,000 1 avocat général, à 6,500 1 commis-greffier, à 3,000</p> <p>Augmentation de dépense . . . fr. 52,500</p> <p>A déduire des charges temporaires :</p> <p>Pour 1 président de chambre re- tabli fr. 7,000 Pour 1 siège de conseiller . . . 6,000 Pour 1 conseiller en disponibi- lité 4,000 Pour 1 commis-greffier 5,000</p> <p>ENSEMBLE fr. 20,000</p> <p>Différence en plus au Budget . . . fr. 32,500</p>
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
787,550	33,500	820,850	788,350	32,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	6,000 »	24,000	289,080
		Vice-présidents	5	5,000 »	25,000	
		Juges d'instruction	8	4,660 »	37,280	
		Juges	21	4,000 »	84,000	
		Procureurs du Roi	4	6,000 »	24,000	
		Substituts	11	4,000 »	44,000	
		Greffiers	4	2,200 »	8,800	
		Commis-greffiers	21	2,000 »	42,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
		Présidents	7	5,250 »	36,750	288,260
		Vice-présidents	4	4,375 »	17,500	
		Juges d'instruction	7	4,080 »	28,560	
		Juges	22	3,500 »	77,000	
		Procureurs du Roi	7	5,250 »	36,750	
		Substituts	11	3,500 »	38,500	
		Greffiers	7	2,200 »	15,400	
		Commis-greffiers	21	1,800 »	37,800	
		Vice-président à supprimer au tribunal de Tongres	1	4,375 »	4,375	(419,250
		Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge	1	875 »	875	
		Places de juge supprimées aux tribunaux de Bruges et de Namur	2	3,500 »	7,000	
		Traitement de disponibilité à 1 juge d'Arlon et à 2 juges de Tongres	3	2,333 $\frac{33}{5}$ »	7,000	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroi, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
		Présidents	8	4,650 »	37,200	255,653
		Vice-président	1	3,875 »	3,875	
		Juges d'instruction	8	3,610 »	28,880	
		Juges	18	3,100 »	55,800	
		Procureurs du Roi	8	4,650 »	37,200	
		Substituts	9	3,100 »	27,900	
		Greffiers	8	2,200 »	17,600	
		Commis-greffiers	17	1,600 »	27,200	
		Supplément à 1 juge du tribunal de Charleroi, venu d'Arlon	1	400 »	400	(b 400
		A REPORTER. fr.				832,645

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
787,550	35,500	820,850	788,550	52,500	»	
787,550	35,500	820,850	788,550	52,500	»	a et b). Les charges temporaires portées aux lit. a et b résultent de la loi du 15 juin 1849, portant réduction du personnel de quelques tribunaux.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
					REPORT. fr. 832,645	
		<i>4^{me} CLASSE. — Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neuschâteau, Nivelles et Turnhout.</i>				
		Présidents	7	4,200	29,400	
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
		Juges.	10	2,800	28,000	
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	160,620
		Substituts	7	2,800	19,600	
		Greffiers	7	2,200	15,400	
10 (suite).	d.	Commis-greffiers	10	1,600	16,000	
		Traitement d'attente d'un commis-greffier du tribunal supprimé de St-Hubert	1	900	900	(a 900
		Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi	»	»	36,000	36,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	15	960	12,480	12,480
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	203	1,800	365,400	548,100
		Greffiers	203	900	182,700	
		Traitement d'attente à un juge des parties cédées en 1839.	1	640	640	
14	»	Traitement d'un juge de paix de Thourout, dont les fonctions ont été supprimées par la loi du 31 décem- bre 1851	1	1,800	1,800	
		Supplément à un juge du tribunal d'Arion, passé à la justice de paix de Fauvillers avec son traitement d'ac- tivité, conformément à la loi du 15 juin 1849.	1	1,700	1,700	7,870
		Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	1,700	1,700	
		Greffiers de simple police à Liège et à Tirlemont.	2	950	2,030	
				1,080		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
787,350	35,500	820,850	788,350	52,500	»	
1,022,095	20,550	1,042,645	1,034,945	(b) 7,700	»	a) Paiement à faire en conformité de la loi du 6 juin 1839, portant suppression du personnel du tribunal de St-Hubert. b) Cette augmentation de 7,700 francs provient du renforcement du personnel du tribunal de Bruxelles, en conformité de la loi du 15 juin 1853, deduction faite des reductions survenues dans les charges extraordinaires resultant des lois des 5 et 6 juin 1839, et 15 juin 1849, relatives au personnel de quelques tribunaux.
548,100	7,870	555,970	555,970	»	»	
2,357,545	61,920	2,419,465	2,379,265	40,200	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				40,200		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III.	NOUVEAU NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. PAR AN.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.	
		CHAPITRE III.					
		JUSTICE MILITAIRE.					
		COUR MILITAIRE. — <i>Persomiel.</i>					
				Charge			
				ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.		
12	a.	Auditeur général	1	7,000	7,000	»	16,070
		Substitut de l'auditeur général.	1	3,000	3,000	»	
		Commis de l'auditeur général	1	1,300	1,300	»	
		Huissier-audiencier	1	300	300	»	
		Messagers	2	750	1,500	»	
		Concierge	1	770	770	»	
		<i>Traitements d'attente.</i>					
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, ² / ₃ de l'ancien traitement	1	4,233	»	4,233	4,233
		<i>Matériel.</i>					
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
		Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4	4,200	16,800	»	30,031
14	»	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur.	3	3,600	10,800	»	
		Prévôts militaires.	7	317	2,219	»	
		Traitement d'attente d'un prévôt dont la place est supprimée	1	212	»	212	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»	3,540
			2	720	1,440	»	
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					
		CHAPITRE IV.					
		FRAIS DE JUSTICE.					
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			330,000	»	350,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			20,000	»	
17	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires					
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.					

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
16,070	4,235	20,305	20,305	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
29,819	212	30,031	30,031	»	»	
5,540	»	5,540	5,540	»	»	
51,429	4,445	55,874	55,874	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
570,000	»	570,000	570,000	»	»	
9,800	19,615	29,415	30,215	»	a) 800	
579,800	19,615	599,415	600,215	»	800	
DIMINUTION. fr.				800		

a) Cette réduction a lieu par suite du décès d'un aide de l'exécuteur des arrêts criminels dans la province d'Anvers, dont la place est supprimée.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré
20	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des cours et des tribunaux et facultés de droit des universités du royaume
22	»	Traitement d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois, à nommer par le Gouvernement
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
116,000	»	116,000	116,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
15,500	»	15,500	(a 18,000	»	»	a) Il y a division de l'art. 21 pour se conformer à la loi et aux réglemens de comptabilité.
2,700	»	2,700		»	»	
137,000	»	137,000	137,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
10,000	»	b) 10,000	10,000	»	»	b) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui annexé au Budget de 1854 est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne conserve que la somme présumée nécessaire pour les premiers termes des pensions, échus avant l'inscription de la pension au Département des Finances, ce qui, souvent, ne peut n'avoir lieu que 6 à 8 mois après la sortie de fonctions.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
26,500	»	26,500	(c 26,500	»	»	c) Le total du chapitre VII, au Budget de 1854, n'est que de 23,500 francs. — Pour plus de régularité, on a transféré du chapitre X (Prisons) au chapitre VII (Pensions et secours) les 3,000 francs votés pour secourir les veuves des employés des prisons.
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
30 ^{bis}	»	Deuxième cinquième du crédit de 450,000 francs, ouvert par la loi du 21 juin 1853, pour frais de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitement des pasteurs et employés.
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitement des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des premiers termes
36	»	Secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854	DIFFÉRENCES		Observations
CHARGES ordinaires et municipales	CHARGES extraordinaires et municipales	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
511,700	"	511,700	511,700			
62,010	"	62,010	62,010			
5,565,171	"	5,565,171	5,541,050	(a) 22,141	"	a) Voir l'annexe n. 2, relatif à l'augmentation du clergé des paroisses, etc.
594,000	26,000	620,000	620,000	"	"	
"	90,000	90,000	90,000	"	"	
50,576	"	50,576	48,876	1,500	"	Il y a lieu d'accorder un traitement de 1,500 francs à un pasteur de l'église protestante évangélique de Bruxelles, pour la population flamande et hollandaise, mais les frais du culte protestants ne peuvent être diminués de pareille somme.
7,524	"	7,524	9,024	"	1,500	
8,600	"	(b) 8,600	8,600	"	"	b) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante: Au grand rabbin fr 4,000 » Aux deux ministres officiant à Bruxelles 2,500 » Au secrétaire 400 » Frais de bureau du consistoire central 500 » Aux ministres officiant à Anvers 500 » Grand 400 » Liège 400 » Ailon 400 » Pour dépenses imprévues 600 » ENSEMBLE fr 9,500 »
900	"	900	900	"	"	
6,000	"	(c) 6,000	6,000	"	"	c) Le tableau détaillé des pensions accordées pendant 1855, forme l'annexe n° 3, faisant suite à celui publié à l'apport du Budget de 1854.
18,000	"	(d) 18,000	18,000	"	"	Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les fermes échus ayant la délivrance des brevets.
4,222,281	116,000	4,558,281	4,516,140 55	25,641	1,500 55	d) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
DIFFÉRENCE EN PLUS			fr	22,140 45		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
37	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.
38	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
39	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, etc.; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement et des établissements d'aliénés; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection et du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851)
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
42	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
43	»	Établissement des écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.
45	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique.
46	»	Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants
47	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements
48	»	Traitement des employés attachés au service domestique
49	»	Frais d'impression et de bureau
50	»	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments, y compris 145,000 francs pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 196,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de sûreté civile et militaire à Anvers, et 79,000 francs pour l'appropriation de la maison de sûreté de Bruges
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000	»	100,000	110,000	»	(a) 10,000	a) Cette dépense diminuera par suite de la prochaine révision de certaines dispositions de la loi sur le domicile de secours.
148,000	»	148,000	148,000	»	»	
10,000	»	40,000	40,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	Les art. 58, 39 et 40 n'en formeront qu'un seul aux Budgets. La division a eu lieu à la demande de la Cour des Comptes et conformément aux règlements de la comptabilité.
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
185,000	»	185,000	190,000	»	(b) 5,000	b) Voir annexe n° 4, relative à l'emploi du crédit demandé pour Ruysselede.
610,000	»	610,000	625,000	»	15,000	
DIMINUTION. fr.				15,000		
1,300,000	»	1,300,000	1,300,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
455,000	»	455,000	455,000	»	»	
10,000	»	10,000	20,000	»	(c) 10,000	c) C'est en égard à une adjudication d'impressions pour trois ans que l'allocation était double en 1854.
160,000	(d) 420,000	580,000	650,000	»	50,000	d) Voir l'annexe n° 5, relative aux constructions dans les prisons.
1,970,000	420,000	2,390,000	2,450,000	»	60,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
51	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projet des prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
52	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons
53	»	Entretien du mobilier dans les prisons, et achats nouveaux
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.
54	»	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication
55	»	Gratifications aux détenus
56	»	Frais d'impression et de bureau
57	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
58	»	Mesures de sûreté publique
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,970,000	420,000	2,390,000	2,450,000	»	60,000	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
2,025,000	448,000	2,473,000	2,553,000	»	60,000	
570,000	»	570,000	570,000	»	»	
163,000	»	163,000	163,000	»	»	
3,000	»	3,000	(a) 40,000	»	5,000	a) L'allocation avait été doublée en 1854 pour couvrir le prix de l'adjudication d'une fourniture d'imprimés nécessaires pour trois années.
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
825,000	»	(b) 825,000	850,000	»	3,000	b) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1852, annexes n°s 6 et 7. Au surplus les allocations pour le service des travaux ne constituent que des avances.
2,850,000	448,000	3,298,000	3,563,000	»	63,000	
DIMINUTION. fr.				5,000		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	10	Administration centrale
II.	<i>Ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	18	Justice militaire
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de justice
V.	20	Palais de justice
VI.	<i>Ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>Ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	22	Cultes
IX.	24	Établissements de bienfaisance
X.	<i>Ib.</i>	Prisons ,
XI.	26	Frais de police générale
XII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
246,550 »	»	246,550 »	245,550 »	1,000 »	»	
2,357,545 »	61,920 »	2,419,465 »	2,379,265 »	40,200 »	»	
51,429 »	4,445 »	55,874 »	55,874 »	»	»	
579,800 »	19,615 »	599,415 »	600,215 »	»	800 »	
55,000 »	40,000 »	75,000 »	75,000 »	»	»	
157,000 »	»	157,000 »	157,000 »	»	»	
26,500 »	»	26,500 »	26,500 »	»	»	
4,222,281 »	116,000 »	4,358,281 »	4,516,140 55	22,140 45	»	
610,000 »	»	610,000 »	625,000 »	»	15,000 »	
2,850,000 »	448,000 »	3,298,000 »	3,365,000 »	»	65,000 »	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
11,179,105 »	689,980 »	11,869,085 »	11,886,544 55	65,540 45	80,800 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				17,459 55		

(30)

(31)

ANNEXES

AU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1855.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

*ÉTAT des pensions accordés à des magistrats, fonctionnaires et employés
depuis le 1^{er} janvier*

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Bosquet, M.-F.-X.	20 décembre 1794	Secrétaire du parquet à la Cour d'appel de Bruxelles.	31 septembre 1852
2	Brisson, J.	2 janvier 1788	Gardien en chef de la prison de Termonde.	1 mars 1855.
3	Keips, J.	15 juin 1798	Gardien de 2 ^{me} classe de la prison de Termonde.	31 octobre 1852
4	Darbé, H.	19 novembre 1774	Concierge des bâtiments de l'État à Bruxelles.	1 février 1855
5	Molitor, N.	20 juin 1787	Prévôt militaire à Namur	31 mars 1855.
6	Verheyen, J.-B.	24 août 1800	Surveillant du service des travaux de la prison de Gand.	31 juillet 1852.
7	Raoux, C.-L.-J.	1 mai 1788	Greffier de la justice de paix du canton de Templeuve.	30 juin 1855
8	Sermertens, G.	19 novembre 1787	Gardien de 2 ^{me} classe à la prison de Malines.	30 avril 1853.
9	Vandenbroucke, J.	7 mai 1805	Gardien de la maison de force de Gand.	1 février 1855

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

ressortissant au Ministère de la Justice et inscrites au grand-livre de la dette publique, jusqu'au 31 décembre 1855.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 derniers années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant	32	10	2,750 »	1,580 »	
Âge avancé	44	4	2,175 »	1,450 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre orientale.	33	5	925 »	475 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	21	9	1,070 »	558 »	
Âge avancé	15	2	317 »	158 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale d'Anvers.	11	9	1,009 »	182 »	
Âge avancé	34	7	1,200 »	658 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale d'Anvers.	24	5	925 »	547 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	25	8	925 »	556 »	
Total des neuf pensions. fr.				5,555 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1855.	154 pensions montant à fr.	127,570 »
Inscrites en 1855.	9 pensions montant à fr.	5,555 »
Éteintes en 1855.	10 — —	17,256 »
Diminution.	10 — —	11,005 »
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1854.	124 — —	115,667 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

L'art. 27 est augmenté d'une somme de 22,141 francs qui doit servir à doter de nouvelles places réclamées pour les besoins du culte.

Ces besoins sont le résultat de l'augmentation de la population.

Celle-ci, qui était, en 1850, en chiffres ronds, de	3,555,000 âmes,
est, en 1855, d'environ	4,490,000

Différence en plus.	1,137,000
-----------------------------	-----------

Le nombre des places n'a pas augmenté en proportion; car, bien qu'il ait été créé 550 places nouvelles de 1850 au 31 décembre 1855, la moyenne, qui, en 1851, était d'une place pour 917 âmes, n'est plus aujourd'hui que d'une place pour 967 âmes.

Il y aura lieu de créer, dans un court délai, dès 1854,

au moins 2 succursales.	1,575 »	
» 2 chapelles	1,000 »	
» 30 places de vicaire.	18,000 »	
		17,575 »
en 1855, au moins 6 places de vicaire		3,000 »
		20,575 »
ENSEMBLE. fr.		20,575 »

Or, les places dotées, non remplies, ont laissé disponible, au 31 décembre 1855, une somme de . . . fr. 60,765 56 dont il faut retrancher le paiement des places vacantes, qui, d'après les prévisions, seront remplies;

1° En 1854 fr.	6,112 50
--------------------------	----------

2° En 1855	12,055 06
----------------------	-----------

	18,147 56
--	-----------

Reste pour dépenses de nouvelles places. —————	42,616 »
--	----------

En déduisant la somme de 20,575 francs, il reste, pour dépenses hors cadre	22,041 »
--	----------

Les dépenses hors cadre sont celles :

1° Des vicaires, dits coadjuteurs, actuellement au nombre de 71. fr.	35,500 »
--	----------

2° Des augmentations de traitement et indemnités s'élevant à	8,682 50
--	----------

	44,182 50
--	-----------

De manière que le déficit, en 1855, serait de (à reporter) . fr.	22,141 50
--	-----------

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

REPORT. fr.	22,144 50
Quant à l'année 1854, en retranchant la dépense qui n'a lieu qu'en 1855, soit pour nouvelles places, comme ci-dessus fr. 5,000 »	
Pour places à remplir.	12,035 06
	<hr/> 15,035 06
On aura approximativement une somme supplémentaire à demander éventuellement à la Législature, à la fin de 1854, pour cet exercice, soit fr.	
	<hr/> 7,106 44
Le crédit du Budget de 1854, étant de fr. 5,544,030 »	
en y ajoutant le déficit indiqué d'autre part pour 1855, soit sans fraction	22,144 »
	<hr/> 3,365,171 »
Celui de 1855 doit être porté à fr.	<hr/> 3,365,171 »



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques, et inscrites au grand-livre

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Kinet, J.-B.-V.	30 mars 1788	Desservant à St-Jean-Baptiste, à Namur.	1 avril 1852
2	Houbar, J.	5 février 1784	Desservant à Bornival.	1 novembre 1852
3	Wavreil, A.	23 janvier 1768	Id. à Termes	1 mars 1853.
4	D'Huys, J.-M.	31 mars 1795.	Id. à Neerwinden.	30 septembre 1852
5	Fievez, M.-A.-J.	25 février 1775	Id. à St-Nicolas-en-Berlaimont, à Mons.	23 février 1853
6	Paquay, G.-J.	8 mars 1788.	Curé de 2 ^e classe, à Vielsalm	30 mars 1853.
7	Van Overloop, G.-M.-A.	26 juillet 1816.	Aumônier de la prison de Vilvorde	1 mars 1855.
8	Groen, F.-J.	11 mars 1800.	Vicaire à St-Maur	30 juin 1850
9	Clerbaux, E.-F.-J.	22 décembre 1804	Id. à Berrelier	30 mars 1855.
10	Diels, A.	30 novembre 1832	Id. à Mexem	30 novembre 1852
11	Backlin, P.-A.	7 mars 1782.	Curé de 2 ^e classe, à Bertrix.	31 juillet 1855
12	Vermandele, T.	20 octobre 1795	Desservant à Waermaende	31 mars 1853.
13	Van Eesbeke, J.-M.	26 octobre 1775	Id. à Berchem	30 mai 1853
14	Van Westerveld, E.-B.	28 septembre 1776	Id. à Gits	30 juillet 1853
15	Hachez, A.-J.	13 novembre 1766	Vicaire de St-Nicolas-en-Havré, à Mons.	31 juillet 1853

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

de la dette publique, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1855.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 3 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission provinciale de Namur.	45	1	787 50	787 »	
Âge avancé	42	0	1,050 »	1,050 »	
Id.	40	11	787 50	787 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Limbourg.	52	7	787 50	592 »	
Âge avancé	50	5	787 50	787 »	
Id.	40	2	1,565 »	1,565 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	8	7	2,550 »	1,275 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	26	9	787 50	505 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	19	9	787 50	457 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale d'Anvers.	14	5	500 »	267 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Luxembourg.	35	5	1,565 »	1,148 »	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	52	5	787 50	588 »	
Âge avancé	45	5	787 50	787 »	
Id.	48	10	787 50	787 »	
Id.	42	8	500 »	500 »	
TOTAL des quinze pensions. fr.				11,680 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1853	195 pensions montant à fr.	110,532 »
Inscrites pendant l'année 1853 15 pensions montant à fr.	11,680 »	
Éteintes — 1853 22 — —	16,100 »	
Diminution. 7 — —	4,420 »	7 — —
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1854.	186 — —	105,912 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 4.

ÉCOLES DE RÉFORME DE RUYSSSELEDE.

BUDGET DE 1855.

A. DÉPENSES.

1. <i>Personnel</i> . Traitements, salaires, émoluments et ménage des employés	38,403	»
2. <i>Entretien des colons</i> . (Nourriture, habillement, coucher, chauffage, éclairage, blanchissage); 500 garçons et 280 filles, ensemble 780, en moyenne : 284,700 journées à 35 centimes.	99,645	»
3. <i>Matériel</i> . Bureaux, infirmerie, exercice du culte, écoles, bibliothèque, ateliers, entretien et réparation des bâtiments et du mobilier, frais de route des membres du comité, des fonctionnaires et des employés.	25,000	»
4. <i>Fonds roulant</i> pour l'exploitation agricole et l'achat des matières premières pour les ateliers.	20,000	»
5. Dépenses extraordinaires et imprévues	1,952	»
TOTAL DES DÉPENSES. fr.	185,000	»

B. RECETTES.

1. Remboursement, par l'administration des prisons, des frais d'entretien de 350 enfants (250 garçons et 100 filles), acquittés du chef de vagabondage et de mendicité, mais retenus pour être élevés jusqu'à un âge déterminé : 127,750 journées à 60 centimes	76,650	»
2. Remboursement, par l'administration des prisons, de 100 trousseaux à 52 francs	5,200	»
3. Remboursement, par les communes du domicile de secours, des frais d'entretien de 430 enfants indigents, admis à la suite de condamnations ou d'autorisations : 156,950 journées à 40 centimes	62,780	»
4. Produits de la ferme et des ateliers : recettes diverses.	42,370	»
TOTAL. fr.	185,000	»

BALANCE. {	DÉPENSES. fr.	185,000	»
	RECETTES	185,000	»

L'élévation des recettes correspond à celle des dépenses. Il s'ensuit que la somme de 185,000 francs n'est portée au Budget qu'à titre d'avance. Le montant des recettes doit figurer au Budget des Voies et Moyens pour 1855.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE X. — ART. 45.

Prison cellulaire projetée à Courtrai.

La prison de Courtrai figure au Budget du Ministère de la Justice depuis plusieurs années, mais c'est seulement à partir de 1853 que les Chambres ont voté pour cette construction un crédit spécial de 255,000 francs, en stipulant que cette somme ne pouvait recevoir d'autre destination.

Le devis estimatif n'était pas encore définitivement arrêté lorsqu'il fallut présenter le Budget de 1854; on y porta un nouveau crédit spécial de 50,000 francs, pour l'achèvement du cellulaire dont il s'agit. L'adjudication ayant été rendue définitive à la fin du mois de décembre dernier, au prix de 580,000 francs, il manque 95,000 francs, qu'il faudrait demander au Budget de 1855. Mais il est à observer que les travaux devant commencer seulement au printemps prochain, les 255,000 francs du Budget de 1853 seront plus que suffisants pour les ouvrages effectués avant le 1^{er} janvier 1855; on n'aura donc pas besoin, en 1854, des 50,000 francs mentionnés ci-dessus; l'autorisation sera demandée aux Chambres d'appliquer cette somme aux premiers travaux nécessaires pour compléter le quartier cellulaire des hommes dans la prison de Bruges, et pour y approprier le quartier des femmes. Il est indispensable alors, pour pouvoir finir la prison de Courtrai en 1855, de demander au Budget de cet exercice 145,000 francs, au lieu de 95,000. (Voir le projet.)

Maison de sûreté cellulaire projetée à Anvers.

Le Budget de 1855 comprend, pour cette construction, un crédit spécial de 235,000 francs, dont il n'a été dépensé que fr. 50,599 69 c^s en acquisition de terrains. Les travaux commenceront seulement au printemps de l'année courante; le crédit de 400,000 francs voté au Budget de 1854 suffira amplement pour les ouvrages effectués avant l'hiver; les fr. 204,400 51 c^s disponibles au Budget de 1855 peuvent donc rester au trésor. Une somme de 196,000 francs est portée au Budget de 1855, pour continuer l'édifice dont il s'agit, et qui sera terminé, en 1856, au moyen d'une 3^{me} allocation.

Construction d'une nouvelle prison cellulaire à Hasselt.

Les 20,000 francs portés au Budget de 1854, pour ce travail, qui n'est pas de la dernière urgence, ne seront pas employés et resteront au trésor.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

COMPTÉ GÉNÉRAL des dépenses faites pour l'entretien des

DOIT.

Numéro d'ordre.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Retenues restant à opérer	702 50	"
2	Objets d'habillement pour détenus valides	52,613 05	53,325 00
3	— de couchage pour les mêmes	26,498 05	53,175 00
4	— d'habillement et de couchage pour malades	9,560 15	15,828 99
5	— — — pour employés	1,549 85	1,554 18
6	Articles d'alimentation et de consommation	25,015 78	18,212 05
7	Médicaments	1,659 70	758 87
8	Imprimés et articles de bureau	1,680 45	759 19
9	Mobilier	85,455 57	96,147 56
10	Articles divers	626 52	2,104 46
11	Frais d'entretien, d'habillement, de coucher et de nourriture des détenus	109,501 80	128,295 77
12	Gratifications aux détenus attachés au service intérieur	5,816 50	5,264 50
13	Frais d'habillement et de coucher des employés	2,700 05	5,216 55
14	— de voyage des commissions administratives et des employés des prisons	111 "	1,665 50
15	Traitement, etc., des employés attachés au service intérieur	61,206 50	49,165 16
16	Frais d'impressions et articles de bureau	985 14	672 85
17	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments	7,915 95	26,776 98
18	Entretien du mobilier et achat de meubles	2,725 06	2,702 76

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

détenus dans les maisons centrales pendant l'exercice 1852.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S-BERNARD. Correctionnels.	A L O S T. Militaires.	NAMUR. Femmes.	S-HUBERT. Jeunes délinquants.	Des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
"	22 15	27 01	"	752 06			
74,166 44	45,586 21	14,621 56	16,855 51	219,646 76			
54,775 66	50,009 88	2,854 75	9,193 61	156,577 02			
19,276 70	11,674 51	5,465 04	5,455 86	63,061 14			
742 40	1,507 98	645 40	971 47	6,461 46			
19,885 78	8,424 68	5,700 74	7,045 47	82,291 50			976,249 02
5,811 08	1,205 29	"	421 29	7,814 25			
1,851 11	906 61	778 53	797 67	6,753 56			
68,479 82	47,642 30	52,446 59	97,199 "	459,720 46			
2,580 82	507 81	60 08	55 40	15,171 05			
255,040 52	153,022 02	85,156 02	56,555 66	"	835,129 79		
9,092 16	5,167 51	1,547 15	"	"	"		
3,242 70	2,116 82	640 95	159 91	"	12,167 45		
2,057 90	592 "	110 "	528 20	"	4,844 60		
55,989 52	56,122 50	29,515 55	20,150 "	"	249,946 81	26,687 60	26,687 60
721 44	292 57	253 51	155 51	"	5,058 62		
56,058 76	6,001 37	12,249 05	6,222 67	"	115,202 76		
1,445 46	1,252 80	2,034 07	145 41	"	10,945 56		
							1,251,275 57
				BALANCE.			15,827 10
				TOTAL.			2,250,057 29

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Habillement des détenus valides	15,072 35	11,185 05
2	Coucher — —	5,525 96	4,256 54
3	Habillement et coucher des malades.	1,129 71	1,164 12
4	Alimentation des détenus valides	113,909 48	71,572 91
5	— — malades	11,955 59	9,461 85
6	Lessivage	2,866 29	2,927 55
7	Chauffage	1,804 50	1,985 18
8	Éclairage	3,288 80	4,521 17
9	Propreté des locaux	2,329 54	3,922 12
10	Médicaments	2,002 08	2,526 09
11	Instruction.	977 79	1,048 91
12	Culte	351 15	392 88
13	Entretien du mobilier	2,518 41	1,907 69
14	— des bâtiments	7,420 87	12,836 26
15	Frais de bureaux.	1,107 98	964 95
16	— de gestion	61,684 17	55,141 85
17	Constructions nouvelles	»	14,072 65
18	Fournitures d'objets mobiliers aux diverses prisons	15 70	»
19	— — d'alimentation à diverses prisons.	24,852 14	15,791 08
20	— de médicaments à la garnison	»	»
21	— d'objets d'habillement et de coucher pour employés	»	»
22	— faites à la cantine	11,402 95	9,666 92
23	— diverses au service des travaux de l'établissement	1,194 65	61 37
24	Ventes d'objets mis au rebut	143 60	»
25	— de résidus	179 35	349 99
26	— des vidanges.	2,000 »	85 50
27	— d'objets provenant de l'exploitation agricole	»	»
28	Bénéfice réalisé sur les objets vendus à la cantine	2,580 21	1,004 12
29	Retenues relatives à l'habillement des gardiens	240 »	4 27
30	— — — des détenus	163 13	195 55
31	Recettes accidentelles	4,075 58	55 96
32	Cession d'objets mobiliers aux employés	»	»
	A REPORTER.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

AVOIR.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. Correctionnels.	A L O S T. Militaires.	N A M U R. Femmes.	S ^t -HUBERT. Jeunes délinquants.	Des DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
28,585 69	10,068 38	5,095 17	9,752 62	70,035 24			
8,815 52	3,295 79	1,105 95	2,501 47	25,007 21			
1,604 57	1,696 09	662 50	1,087 63	7,544 62			
151,567 60	84,957 75	51,780 62	55,917 20	489,505 54			
7,805 50	8,426 42	5,083 51	2,411 24	45,255 40			
2,897 85	5,581 19	1,222 11	1,050 .	14,524 07			
1,780 95	2,490 26	1,704 44	1,544 51	11,500 42			
5,650 02	4,708 55	5,741 92	1,524 87	23,215 71			
5,052 70	5,515 54	2,064 .	198 81	17,062 51	"	"	1,127,255 78
2,841 70	1,852 .	566 82	1,055 02	10,825 71			
1,550 54	1,055 19	554 88	579 41	5,544 72			
508 62	481 81	445 15	175 17	2,152 74			
1,768 57	1,067 99	1,169 79	1,269 27	9,701 72			
15,266 95	6,066 96	12,245 45	6,174 17	60,010 64			
1,882 05	1,152 08	665 20	566 41	6,156 67			
59,126 55	59,204 24	29,548 43	21,714 68	264,219 92			
41,164 32	"	"	"	55,256 95			
"	"	146 88	"	"	100 58		
7,557 08	"	4,905 68	"	"	50,865 08		
90 99	512 27	"	"	"	605 26		
"	7 87	"	"	"	7 87		
22,229 78	11,951 57	"	"	"	55,251 "		
3,048 05	599 69	"	252 79	"	4,947 55		
"	"	"	"	"	145 60		
404 24	667 54	759 09	40 "	"	2,440 21	"	152,557 85
4,051 "	"	"	52 "	"	6,168 50		
951 24	"	"	"	"	951 24		
"	1,415 50	"	"	"	4,799 63		
"	"	"	"	"	244 27		
585 57	65 87	450 82	" 47	"	1,430 21		
154 11	"	"	10 50	"	4,504 95		
"	52 "	"	"	"	52 .		
. fr.	1,259,595 65

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
	REPORT. fr.		
33	Retenues restant à opérer	462 30	.
34	Objets d'habillement pour détenus valides.	51,257 75	38,179 01
35	— de coucher pour —	25,708 44	20,796 85
36	— d'habillement et de coucher pour malades.	6,057 04	12,910 11
37	— — — pour employés	2,587 25	1,453 01
38	Articles d'alimentation et de consommation	55,116 99	14,140 72
39	Médicaments	1,824 87	840 75
40	Imprimés et articles de bureaux	1,106 13	740 24
41	Mobilier et armement.	86,445 15	98,507 09
42	Articles divers	588 13	1,874 62
	TOTAL.		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

COMpte GÉNÉRAL des travaux exécutés

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	S ^t -BERNARD. — Correctionnels.
1	Matières premières, ingrédients, etc.	270,489 30	153,595 13	528,585 17
2	Matériaux de construction	10,982 21	9,674 52	14,265 00
3	Objets divers	9,728 88	2,468 55	10,529 77
4	— fabriqués	151,802 01	45,054 51	611,056 17
5	— confectionnés	24,754 51	19,580 12	60,915 48
6	Mobilier, outils et ustensiles	54,460 25	58,564 27	94,770 57
7	Matières premières, ingrédients, etc.	121,043 75	46,051 82	102,988 84
8	Matériaux de construction	18,155 85	21,631 32	58,817 78
9	Frais de blanchiment	8,881 37	4,176 77	"
10	Frais d'impression et de bureau	349 56	254 60	622 17
11	Objets divers.	4,058 12	3,479 52	9,504 76
12	Mobiliers, outils et ustensiles.	"	186 70	1,168 75
13	Dépenses diverses	"	509 26	21,221 85
14	Gratifications payées aux détenus	22,881 19	21,501 94	42,951 89
15	Traitement et tantièmes des employés	"	"	"

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

dans les prisons pendant l'exercice 1852.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.		MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS et dépenses.	des GRATIFICATIONS.		
7,840 43	15,953 20	10,406 70	540 50	987,087 58			2,216,507 06	
4,086 58	"	1,518 48	"	40,327 58				
2,624 05	"	7 55	"	51,359 70				
3,545 04	"	158 40	"	812,275 72				
8,566 57	5,024 78	527 50	"	128,548 85				
15,552 05	5,264 91	7,421 67	1,095 21	216,907 65				
57,545 26	11,012 17	10,954 96	2,999 05	"	561,555 85			
3,000 31	"	4,866 05	"	"	87,560 89			
"	"	"	"	"	15,058 54			
250 40	164 05	127 05	22 25	"	1,750 15			514,225 00
3,265 54	384 27	460 05	42 86	"	21,895 72			
"	1,026 52	204 80	13 59	"	2,600 16			
4,274 82	"	"	"	"	26,005 91			
20,954 08	9,350 18	"	666 82	"	"	118,286 10	118,286 10	
"	"	"	"	"	"	"	70,972 50	
BALANCE.								46,940 17
TOTAL.								2,975,730 62

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o de l'ordre.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	S ^t -BERNARD — Correctionnels.
1	Fournitures diverses aux prisons. — Entretien des détenus	56,160 00	15,151 42	45,114 82
2	— d'objets d'habillement et de couchage pour employés	1,224 "	2,222 56	1,915 08
3	— d'articles de bureau aux services intérieurs.	121 55	115 22	97 92
4	Travaux de construction, réparations, etc., aux bâtiments	9,245 05	21,459 55	53,166 27
5	Fournitures et travaux de réparation au mobilier.	1,401 00	2,281 85	1,400 51
6	— diverses au service de transport des condamnés	91 05	"	25 25
7	— faites aux services des travaux des autres prisons	12,140 74	5,644 16	28,397 56
8	— — au Département de la Justice	"	200 15	"
9	— diverses pour compte des employés	"	124 27	135 60
10	Retenues diverses	"	329 16	"
11	Ventes faites aux détenus présents et libérés	"	"	370 84
12	— à des établissements de bienfaisance	7,587 74	35 27	5,879 14
13	Journées de détenus pour compte d'entrepreneurs particuliers.	"	"	124 51
14	Fournitures d'effets, d'habillement, etc., au Département de la Guerre	155,402 52	87,151 52	69,945 65
15	Façon d'effets d'habillement et de chaussure pour l'armée	"	"	"
16	Fournitures d'effets d'habillement pour la gendarmerie.	952 45	6,179 52	192 08
17	— de toile au Département des Finances	"	"	4,808 28
18	— — pour l'exportation à la commission des prisons, à Anvers	"	"	600,152 49
19	Remboursement des frais de tissage de toile pour l'exportation	"	2,000 35	"
20	Fournitures diverses à des administrations communales, etc	2,265 52	8 35	"
21	— de fils de lin au service des travaux des autres prisons	"	"	"
22	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers	747 12	6,045 91	"
23	Fournitures diverses et journées de détenus employés par divers entrepreneurs.	285 57	6 76	"
24	Confections et réparations diverses pour compte d'employés	65 55	965 10	523 73
25	Fournitures d'effets d'habillement aux détenus présents et à libérer	2,292 80	2,148 35	4,844 50
26	Masses de réserve des détenus décellés, non réclamées	105 06	"	471 50
27	Recettes accidentelles	4,665 40	"	"
28	Vente de déchets et d'objets mis au rebut	4,449 05	615 75	"
29	Retenues diverses	665 96	4,125 48	1,725 85
30	Fournitures à la marine	5,150 "	"	"
31	Remboursement d'objets détériorés dans le transport	6 16	"	"
32	Fourniture d'étagères en fer à la Cour des Comptes	"	506 "	"
	A REPORTER			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

AVOIR.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T.	N A M U R.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
Militaires.	Femmes.	Jeunes délinq ^{ts} .	Prévenus et condamn.				
27,640 86	10,677 55	10,771 48	"	141,496 22			
9,277 82	150 55	48 70	"	14,819 41			
86 02	"	21 46	"	419 07			
4,115 16	91 37	5,784 07	"	95,859 27			
823 56	"	188 90	"	6,105 72			
1,501 55	"	"	"	1,417 81			
5,648 01	"	"	5,981 88	51,812 15			527,189 88
"	"	"	"	200 13			
"	134 88	"	"	504 75			
2,079 05	"	"	66 49	2,474 70			
"	"	2,124 56	"	2,405 20			
200 00	"	"	"	11,590 24			
"	"	"	"	124 51			
1,641 50	"	"	"	"	292,118 97		
44,890 50	"	508 80	"	"	45,199 10		
"	"	"	"	"	7,505 85		
"	"	"	"	"	4,808 28		
"	"	"	"	"	600,152 49		
2,179 45	"	"	"	"	4,188 80		
"	"	"	"	"	2,275 85		
"	4,007 54	"	"	"	4,007 54		
149 "	19,067 55	379 78	"	"	26,589 56		
72 90	"	"	"	"	565 25		1,025,809 19
55 78	"	245 78	"	"	1,155 92		
3,874 06	2,071 28	"	"	"	15,251 89		
517 55	"	"	"	"	891 89		
"	"	"	"	"	4,665 49		
150 50	"	"	"	"	5,215 10		
"	"	"	"	"	6,515 29		
"	"	"	"	"	5,150 "		
"	"	"	"	"	6 16		
"	"	"	"	"	506 "		
fr.							1,551,089 07

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
	REPORT			
53	Matières premières, ingrédients, etc.	255,955 86	101,552 85	561,435 42
54	Matériaux de construction	10,612 55	7,501 55	24,078 63
55	Objets divers	10,588 10	2,604 05	12,456 99
56	— fabriqués	151,868 09	56,376 46	248,214 35
57	— confectionnés	50,450 50	51,028 14	61,911 81
58	Mobilier, outils et ustensiles.	54,154 15	59,880 60	66,474 55
	TOTAL			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1855.

AVOIR (SUITE.)

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T.	N A M U R.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS	DES PRODUITS	DES INVENTAIRES	
Militaires.	Femmes.	Jeunes délinq ^{ts} .	Provenus et condamn	aux prix de revient.	aux prix de vente.	le 31 décembre.	
						fr.	1,551,089 07
11,545 91	12,515 05	15,277 68	575 95	"	"	758,452 72	
5,547 46	"	1,095 04	"	"	"	47,555 19	
2,559 95	590 95	200 06	"	"	"	28,000 10	
5,405 65	689 85	547 54	"	"	"	441,100 50	1,624,641 55
8,101 41	4,158 25	782 52	"	"	"	157,052 45	
18,262 54	5,267 21	7,515 54	1,096 64	"	"	192,450 81	
						fr.	2,075,750 62